

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14-11-2011

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Jean-Marc NEGRIER, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET

Absente : Hélène MAGRIT

Secrétaire de séance : Christophe BOISSEUIL

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Décision modificative :**

Divers petits ajustements sont nécessaires à la section fonctionnement afin d'équilibrer le chapitre 011.

Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
60632	Fournitures petit équipement	-600	60621	Combustibles	+ 3 000
6068	Autres matières et fournitures	-1 000	61521	Entretien de terrains	+ 1 400
61523	Entretien voies et réseaux	- 4 000	6231	Annonces insertions	+ 1 200
	TOTAL	5 600		TOTAL	5 600

A la section investissement, afin de financer la numérisation du cimetière, il manque 686 €. En effet, si cette opération avait bien été inscrite au budget primitif, le montant inscrit était hors taxes...

Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2188	Autres matériels	-1 000	202	Frais d'études	+ 1000
	TOTAL	1 000		TOTAL	1 000

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- **Autorisation de mandatement pour les dépenses d'investissement :**

Comme chaque année, il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur l'exercice 2012, ce jusqu'au vote du budget primitif, et dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent.

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- **Rémunération de l'agent recenseur et du coordonateur communal :**

L'INSEE nous attribue une dotation d'environ 1 085 euros pour les opérations liées au recensement. La collectivité peut disposer de ces fonds selon son souhait. Le maire propose d'affecter 785 euros à la rémunération de l'agent recenseur, et 300 euros de prime au coordonateur.

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- **Entretien professionnel des agents :**

La commune a la possibilité de remplacer la procédure de notation des agents communaux par un entretien professionnel. Cette procédure correspondrait mieux à la réalité, des réunions ont en effet lieu régulièrement avec les employés, et la notation s'avère finalement très arbitraire et rigide. La mise en place de l'entretien professionnel permettrait de mieux hiérarchiser le personnel.

Après délibérations, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- **Adhésion au partenariat pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie avec le SEHV :**

Le syndicat énergies nous propose une action de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE), qui vient en complément de l'action ESP menée en 2010.

Après délibérations, le conseil municipal décide à six voix contre et trois abstentions de ne pas s'engager dans cette procédure, les avantages semblant limités, et les économies assez faibles.

- **Modification des tarifs de location :**

Les tarifs de locations sont inchangés depuis 2009. Apparemment certaines locations n'ont pas lieu, en particulier en hiver, le coût du chauffage semblant trop important, notamment sur plusieurs jours. Le prix actuel est de 70 euros par journée de location.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le coût du chauffage à 70 euros la première journée et 30 euros les journées suivantes. En outre, un chèque de caution de 60 euros pour le ménage sera demandé en supplément de la caution actuelle. Le règlement intérieur sera revu en demandant aux locataires de ranger les tables, ce afin de diminuer le coût de personnel.

- **Réparation des portes du garage :**

Les poteaux supportant la porte de l'atelier municipal sont très abimés. Un devis a été demandé à l'entreprise Brissiaud, mais le montant apparaît extrêmement élevé. Berneuil bois a également été contacté, mais ne peut répondre.

Après délibérations, le conseil municipal décide de contacter de nouvelles entreprises pour cette opération.

- **Questions diverses :**

Effacement des réseaux électriques et téléphoniques à Charbonnières : L'opération pourrait être envisagée consécutivement aux travaux d'assainissement, en collaboration avec le SEHV. Cette opération serait programmable en 2013. Les conditions sembleraient un peu évoluer, à savoir que nous ne bénéficierons plus de préfinancement du syndicat pour l'éclairage public, mais d'une subvention de 35% sur le matériel, et le câblage « éclairage public » serait à charge de la commune, subventionné à 80%. L'effacement France Télécom serait toujours financé à 50%.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander au syndicat de réaliser l'étude de cette opération.

Bulletin municipal : Il sera distribué en décembre, le délai pour la remise des articles est fixé au mardi 29 novembre.

Noël des enfants : Le conseil municipal décide de reconduire la sortie cinéma, suivie d'un goûter. La date est fixée au mercredi 21 décembre.

Vœux : Ils auront lieu le vendredi 6 janvier à 18 heures 30.

Repas communal : Il est fixé au 15 janvier.

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au jeudi 15 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 15.